

AR PREFECTURE

017-200041523-20200706-DEC291_2020-AU
Reçu le 06/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 291/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur PELLETIER Laurent en tant que serveur en restauration du 4 juillet au 31 août 2020,
- Madame GOMEZ Véronique en tant que serveuse en restauration du 4 juillet au 31 août 2020,
- Monsieur GRIET Julien en tant que cuisinier/serveur du 6 juillet au 31 août 2020,
- Monsieur DUDOGNON Théo en tant que surveillant de baignade du 7 au 10 juillet 2020,

Fait à Jonzac,
Le 06 JUL. 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent.
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**